



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 avril 2009

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/04/2009

D - 20090216

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 27 avril Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Chafika SAIOUD, Mme Sarah BROMBERG, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON,

***Bordeaux fête le fleuve 2009. Convention de partenariat
entre la Ville de Bordeaux et l'association Bordeaux Grands
Evènements. Signature. Autorisation.***

M. Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La 6^{ème} édition de « Bordeaux Fête le Fleuve » se déroulera les 20 et 21 juin 2009. Cette année, il est proposé aux Bordelais et aux Girondins un rendez-vous plus concentré dans sa durée tout en veillant à conforter sa vocation populaire.

Cette orientation générale se traduit par des axes de mise en œuvre précis :

- proposer une dynamique festive axée sur un nouveau concept artistique « **Les quais chantent et dansent** »,
- capitaliser sur la mobilisation liée à « **Bordeaux 2013** » en permettant la concrétisation de certaines initiatives et propositions,
- valoriser **le fleuve et ses aménagements** en favorisant l'accueil de bateaux emblématiques comme LE BELEM et des manifestations sportives comme BORDEAUX à la Nage et la Régate des Bacs à Voile,
- développer **une synergie d'actions et de moyens avec Vinexpo** pour amplifier le rayonnement de l'événement auprès **des journalistes nationaux et étrangers**.

Un document de présentation synthétique de l'édition 2009 est annexé au présent rapport ainsi que le budget prévisionnel qui s'établit aujourd'hui à 404 000 €.

La participation financière demandée à la Ville est de 250 000 euros. Il convient donc de prévoir l'inscription de ces crédits lors d'une décision modificative, étant entendu que cette subvention ne sera versée qu'à concurrence du montant nécessaire à l'équilibre de l'opération, sur présentation du bilan définitif.

Le projet de convention, qui vous est soumis, a pour objet de définir les objectifs et les moyens mis en œuvre par Bordeaux Grands Evènements ainsi que les modalités de versement de la participation financière de la Ville.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-annexé,
- décider l'inscription en dépenses de la somme de 250 000 euros (fonction 9 - sous fonction 95 - nature 6574),
- décider le versement à l'Association Bordeaux Grands Evènements de la somme de 250 000 euros dont le montant sera imputé sur la fonction 9 - sous fonction 95 - nature 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MM. J.L. DAVID, DELAUX, MME CUNY, M. PEREZ

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 avril 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Josy REIFFERS
Adjoint au Maire

**CONVENTION DE PARTENARIAT
« BORDEAUX FETE LE FLEUVE » 2009
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION BORDEAUX GRANDS EVENEMENTS**

Entre la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du et reçue à la Préfecture le ,

Et l'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans 33000 Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Stéphan DELAUX, autorisé par les statuts,

- Expose -

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de convention de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'association Bordeaux Grands Evènements domicilié au 42 allées d'Orléans à Bordeaux dont les statuts ont été approuvés le 2 décembre 2005 et dont la déclaration a été reçue en Préfecture de Gironde le 13 janvier 2006, exerce une activité de création, d'organisation et de suivi de grands évènements destinés au grand public présentant un intérêt communal propre,

Il a été convenu :

Article 1 : Objet de la convention

L'association Bordeaux Grands Evènements est le pivot de l'organisation de la manifestation « Bordeaux Fête le Fleuve » prévue du 20 au 21 juin 2009.

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les moyens mis en œuvre par l'association Bordeaux Grands Evènements ainsi que les modalités de versement de la participation financière de la Ville.

Article 2 : Objectifs et moyens mis en oeuvre

Cette 6^{ème} édition de « Bordeaux Fête le Fleuve » se traduit par les axes de mise en œuvre précis :

- proposer une dynamique festive axée sur un nouveau concept artistique « **Les quais chantent et dansent** »,
- capitaliser sur la mobilisation liée à « **Bordeaux 2013** » en permettant la concrétisation de certaines initiatives et propositions,
- valoriser **le fleuve et ses aménagements** en favorisant l'accueil de bateaux emblématiques comme LE BELEM et des manifestations sportives comme BORDEAUX à la Nage et la Régate des Bacs à Voile,

Un document de présentation synthétique de l'édition 2009 est annexé à la présente convention.

Article 3 – Participation de la Ville

Le coût prévisionnel de « Bordeaux Fête le Fleuve », ci-après annexé, s'établit aujourd'hui à 404 000 euros.

La Ville de Bordeaux versera à l'association Bordeaux Grands Evènements une participation financière de 250 000 euros maximum pour contribuer à cette manifestation.

Par ailleurs, des moyens techniques pourront être mis en place en liaison avec la Cellule des manifestations publiques.

Article 4 – Modalités de versement de la subvention

La subvention de la Ville sera versée de la façon suivante :

- 200 000 euros dès inscription des crédits par la Ville et signature de la présente convention.
- le solde sera versé sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation. Il sera égal au montant nécessaire à l'équilibre financier de la manifestation en recettes/dépenses et ne pourra être supérieur à 50 000 euros.

Elle sera créditée au compte de l'association Bordeaux Grands Evènements n° 10057 19011 00039763601 49 - établissement : C.I.C. Société Bordelaise - agence Bordeaux Chapeau Rouge.

Article 5 – Conditions générales

L'association Bordeaux Grands Evènements s'engage :

- 1 - à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2 - à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3 - à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son Conseil d'Administration,
- 4 - à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5 - à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6 - à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.
- 7 - à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant : «association soutenue par la Mairie de Bordeaux ».

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour l'année 2009. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non-respect par l'association Bordeaux Grands Evènements de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association Bordeaux Grands Evènements.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association Bordeaux Grands Evènements s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984),
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient de tenir toute réunion utile à l'organisation et à l'évaluation de la manifestation à venir.

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association Bordeaux Grands Evènements.

Article 10 – Election de juridiction

Les deux parties conviennent que les tribunaux compétents relatifs à l'application de la présente convention sont ceux siégeant à BORDEAUX.

Article 11 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans à Bordeaux

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,	Pour l'association Bordeaux Grands Evènements,
LE MAIRE	LE PRESIDENT
A. JUPPE	S. DELAUX



**« Les Quais chantent
et dansent »**

20 & 21 juin 2009

Conception Bordeaux Grands Evénements – 2009

« Bordeaux Fête le Fleuve - *Les Quais chantent et dansent* »

> PRESENTATION GENERALE



Les 20 & 21 juin, le public est invité,
sur la rive gauche
entre le Pont de Pierre et la Bourse Maritime
et
sur la Rive Droite
à participer
à une découverte foisonnante et festive allant
du **monde marin** à la diversité des expressions artistiques
liées à **l'univers de la danse et de la musique.**

« Bordeaux Fête le Fleuve - Les Quais chantent et dansent »

> LE CONCEPT 2009



Les **Quais chantent et dansent** est une invitation conviviale, conçue autour **du fleuve, de la danse, de la Musique** sous des formes les plus diverses et les plus populaires (plateaux dansants, projections de films, concerts, performances artistiques...).

La programmation se déclinera à partir de plusieurs éléments structurants :

- Les Quais dansent,
- Les Scènes Musicales,
- Les Escales Nautiques,
- **Le Spectacle Couleurs Garonne**

Conception Bordeaux Grands Evénements – 2009

« Bordeaux Fête le Fleuve - Les Quais chantent et dansent »

> LE CONCEPT 2009

Cet événement a été conçu et mis en œuvre
avec la contribution dynamique de :

- l'Opéra de Bordeaux,
- la Rock School Barbey,
- les Directions & services de la Mairie de Bordeaux,

et

- des associations culturelles de l'agglomération.

La volonté de l'ensemble des acteurs est de développer
une synergie forte
avec la Fête de la Musique (21 juin).

L'événement aura lieu :

Les samedi 20 et dimanche 21 juin 2009

« Bordeaux Fête le Fleuve - Les Quais chantent et dansent »

> L'IMPLANTATION



Conception Bordeaux Grands Evénements – 2009

« Bordeaux Fête le Fleuve - Les Quais chantent et dansent »

> LES QUAIS DANSENT



- du 20 juin à 12h00 jusqu'au 21 juin en matinée,
le public est invité à une manifestation festive et intense
dédiée au plaisir de la danse, du mouvement et du corps

à partir d'une double approche :

le plaisir du spectateur

à travers des petits et grands spectacles, ...

et

le plaisir du participant

à travers des bals, stages ou cours de danse.

« Bordeaux Fête le Fleuve - *Les Quais chantent et dansent* »

> LES QUAIS DANSENT

La programmation artistique
s'articulera autour de plusieurs temps forts :

- LE MIROIR D'EAU DE LA DANSE

-une série de spectacles originaux et modernes
mettra en avant
les talents d'artistes bordelais.

- LE SPECTACLE D'OUVERTURE

« A LA RENCONTRE DES ETOILES »

- le 20 juin, avec la participation de l'Opéra,
le public découvrira les danseurs du ballet de Bordeaux
évoluant devant le Fleuve et le Miroir d'Eau .

- LES BALS & ATELIERS DANSANTS

- En étroite collaboration avec l'association Danse avec
Nous, l'Opéra de Bordeaux et des artistes confirmés, le
public sera à la fois acteur et spectateur
de ces « bals modernes » et de cours de danse variés.

« Bordeaux Fête le Fleuve - *Les Quais chantent et dansent* »

> BORDEAUX DANSE

- LE PIQUE-NIQUE MUSICAL

- Sur les 2 rives des berges de la Garonne,
le public est invité à pique-niquer dans une ambiance
musicale et conviviale.

- LE GRAND ECRAN DE LA DANSE & DU CINEMA

- Pendant 24 heures, chacun pourra voir ou revoir
des grands films cultes

*(Chantons sous la pluie, West side Story, Grease,
Les Parapluies de Cherbourg, Fame,
On achève bien les Chevaux...)*

et

aussi des projections de clips dansés ou de publicité
s'appuyant sur la danse.

« Bordeaux Fête le Fleuve - *Les Quais chantent et dansent* »

> LES SCENES MUSICALES



- le 21 juin de 12h00 jusqu'au minuit,
Le public aura la possibilité de participer
en fonction de ses goûts et de ses désirs
à des propositions musicales variées
allant du classique aux musiques du monde.

4 espaces spécialement aménagés sur les quais seront
implantés entre le Pont de Pierre et la Bourse Maritime :

- La Scène Miroir d'Eau
- La Scène Bourse Maritime
- La Scène Porte Cailhau
- La Scène Bastide

« Bordeaux Fête le Fleuve - *Les Quais chantent et dansent* »

> LES SCENES MUSICALES



- le 21 juin de 12h00 jusqu'au minuit,
Le public aura la possibilité de participer
en fonction de ses goûts et de ses désirs
à des propositions musicales variées
allant du classique aux musiques du monde.

4 espaces spécialement aménagés sur les quais seront
implantés entre le Pont de Pierre et la Bourse Maritime :

- La Scène Miroir d'Eau
- La Scène Bourse Maritime
- La Scène Porte Cailhau
- La Scène Bastide

« Bordeaux Fête le Fleuve - *Les Quais chantent et dansent* »

> LES SCENES MUSICALES

La programmation
s'articulera autour de plusieurs scènes :

- LA SCENE MIROIR D'EAU

Implantée à proximité du Miroir d'Eau,
cette grande scène permettra d'accueillir :

- de 14h à 21 h , des groupes musicaux
sélectionnés dans le cadre
des « 20 ans de la ROCK SCHOOL BARBEY »

- de 22h à 23h00, la formation symphonique
de l'ORCHESTRE NATIONAL de BORDEAUX AQUITAINE
pour le concert de clôture (22h)

- LES SCENES BOURSE MARITIME, CAILHAU & BASTIDE

Implantées au droit de la Porte Cailhau, de la Bourse
Maritime et sur la rive droite, ces espaces musicaux
permettront au public de découvrir,
dans un cadre plus intimiste,
des musiciens de grands talents proposant des
univers musicaux très divers.

« Bordeaux Fête le Fleuve - *Les Quais chantent et dansent* »

> LES ESCALES NAUTIQUES



- A partir du 19 juin,

Le Port de la Lune accueillera plusieurs rendez-vous nautiques dont :

- L'Escale du BELEM

- Le Grand Ecran de la Mer & du Fleuve

- La Traversée de Bordeaux à la Nage

« Bordeaux Fête le Fleuve - *Les Quais chantent et dansent* »

> LES ESCALES NAUTIQUES



L'ESCALE DU BELEM

Du 20 au 23 juin inclus, le public aura la possibilité de visiter gratuitement de 10h à 18h, le célèbre et dernier voilier 3 mâts français.

- LA TRAVERSEE DE BORDEAUX A LA NAGE

Le 20 juin, plus de 450 nageurs évolueront sur le fleuve entre le ponton Bastide et le pont de Pierre.

Une performance de 1,7 km.

- LE GRAND ECRAN DE LA MER & DU FLEUVE

- Toute la journée du 21 juin, les passionnés d'aventures maritimes pourront voir ou revoir des films cultes (Le Titanic, Les Pirates des Caraïbes...)

et aussi des documentaires de Thalassa sur le quotidien des femmes et des hommes de la mer

« Bordeaux Fête le Fleuve - *Les Quais chantent et dansent* »

> LES SPECTACLES COULEURS GARONNE



A 23h00, les 20 & 21 juin,
le public est invité à assister à un spectacle
pyrotechnique et musical
qui illuminera de mille et une couleurs
les deux rives du Port de la Lune.

« Bordeaux Fête le Fleuve - Les Quais chantent et dansent »

>LE BUDGET PREVISIONNEL - DEPENSES

DEPENSES	2009
Fonctionnement - Organisation - Administration	175 000,00 €
Salaires et Charges	
Honoraires	
Administration	
Frais administratifs et charges	
Impôts & Taxes	
Equipements Techniques - Infrastructures	159 000,00 €
Logistiques scènes et bals	102 000,00 €
Logistique escale nautique	15 000,00 €
Sécurité	30 000,00 €
Assurances & Taxes	15 000,00 €
Production artistique & Animations	60 000,00 €
Cachets des artistes	
Spectacle Pyrotechnique	
Communication - Promotion	10 000,00 €
Presse	
Internet	
TOTAL	404 000,00 €

« Bordeaux Fête le Fleuve - Les Quais chantent et dansent »

>LE BUDGET PREVISIONNEL - RECETTES

RECETTES		2009
Subventions publiques		348 000,00 €
Mairie de Bordeaux (<i>hors prestations techniques</i>)	250 000,00 €	
Communauté Urbaine de Bordeaux	70 000,00 €	
Conseil Général de la Gironde	14 000,00 €	
Conseil Régional Aquitaine	14 000,00 €	
Partenariats		56 000,00 €
CCI de Bordeaux	20 000,00 €	
Partenaires privés	26 000,00 €	
Stands commerciaux	10 000,00 €	
TOTAL		404 000,00 €